



Licencie en periode d'essaie

Par **july11**, le **18/07/2013** à **07:42**

j'avais en emploi a 120km de chez moi j'etais chef de cuisine et tout se passer tres bien.dans la ville de mon domicile il y a un restaurant qui a ouvert je connaissais l'employeur,il m'a demande de venir travailler chez en promettant plein de choses ,j'ai accepter car cela m'eviter de faire tous ces km.

au bout de 15 jours d'essais comme chef de cuisine je ne plaisais pas a son gerant et celui ci m'a licencie en sachant que je faisait 16h par jour.qu'el recourd je peux avoir

Par **P.M.**, le **18/07/2013** à **09:52**

Bonjour tout d'abord,

Vous pourriez déjà vous faire payer toutes vos heures si vous avez la preuve de leur accomplissement...

Il vous sera beaucoup plus difficile de contester la rupture de la période d'essai si elle était prévue au contrat de travail...